

L'AMAP de GARAZI est membre du réseau INTER AMAP du Pays basque qui rassemble 29 AMAP de la région.

Ce réseau soutient la démarche AMAP dans la région, l'installation de producteurs, mais aussi la formation de groupes de consomm'acteurs-trices en AMAP.

Pour en savoir plus sur les AMAP de la région:

http://inter-amap-pays-basque.org/



ASSOCIATION POUR LE MAITIEN DE L'AGRICULTURE

En quelques chiffres:

Fin 2014, l'AMAP de Garazi comptait :

- 96 amapiens,
- 10 producteurs,
- 1 lieu de distribution,
- Beaucoup de bonne humeur!



ASSOCIATION POUR LE MAITIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE



GARAZI

L' AMAP de GARAZI est une association de fait créée en 2007. Elle a pour objet de créer un lien entre les consommateurs et les producteurs.

AMAP de

Mail: contact@amap-garazi.com

Site internet: http://www.amap-garazi.com/





Où nous trouver?

Les distributions ont lieu tous les mercredis de 18h30 à 19h30 au marché couvert de Garazi.

Comment nous contacter?

Vous pouvez venir nous rencontrer pendant une distribution ou aussi nous contacter par mail.

Des informations plus complètes sur l'association sont disponibles sur notre site Internet :

http://www.amap-garazi.com/

Coordinatrice: Emilie CHOMARD Mail: contact@amap-garazi.com

Le principe

Les AMAP sont une forme de vente directe de producteurs à un groupe de consomm'acteur-trices, privilégiant les liens sociaux, la proximité et le respect de l'environnement par rapport à la relation commerciale classique ancrée dans une logique de profit.

Les AMAP sont donc une alternative permettant de nouer un lien avec un agriculteur-trice.

Grâce aux AMAP, le producteur évite en grande partie les aléas sur les rentrées d'argent du fait que les consomm'acteur-trices payent d'avance pour la durée de la saison, constituant une avance de trésorerie indispensable.

De plus, le producteur a l'opportunité d'établir un lien durable et de qualité avec des consomm'acteur-trices sensibles aux problèmes du monde paysan.

Les engagements Le producteur s'engage à :

- produire en respectant la charte de l'agriculture paysanne,
- fournir chaque semaine les paniers, en fonction de la récolte,
- assurer les livraisons sur le lieu de distribution.

L'adhérent-e s'engage en janvier et juin pour une période de 6 mois (excepté contrats chèvre et viandes)

- prépaye sa part de récolte aux producteurs,
- être solidaire du producteur face aux aléas climatiques (en positifs ou négatifs),
- organiser la récupération de son « panier », chaque semaine sur le lieu de distribution.



Nos producteurs

Légumes : Dominique ZAMPONI, (Ispoure) distribution hebdomadaire de janvier à octobre, la fréquence peut être réduite en hiver. Panier 10,5€ possibilité de prendre un demi panier.

Pain: Mathieu MENDIZABAL, (Aroue) distribution hebdomadaire. Pain de 0,5 à 1Kg. Pain à la farine de blé 5,5€/Kg, pain noisette/raisin 7,6€b/Kg.

Chèvre: Claude KRATOCHVIL,(Aincille), distribution tous les 15 jours d'avril à octobre. Fromage 2,85€ à 5,85€ pièce, Chevreau de lait 13,5€/kg.

Produits laitiers: Iñaki BERHOCOIRIGOIN, (Gamarthe) distribution tous les 15 jours.

Yaourt brassé 2,5€ la bouteille, fromage (tome) 12,5€/kg, fromage affiné 14€/kg, fromages frais (salés, à la ciboulette,nature, ...).

Produits laitiers : Jon HARLOUCHET, (Bussunaritz) distribution tous les 15 jours, yaourt (sucré/nature/vanille/citron) de 0,42€ à 0,47€/le pot, fromage blanc battu 3,5€/500g, lait cru 1€/L,...

Produits à base de maïs : Jon HARLOUCHET, (Bussunaritz) farine de maïs 2€/500g, semoule de maïs 2€/500g.

Viande de veau : Iñaki BERHOCOIRIGOIN, (Gamarthe) axoa 13,5€ le pot de 600g.

Poulet: Panpi SAINTE-MARIE, (Lantabate) distribution mensuelle, poulet 7,50€/kg.

Agneau: Jean Marc ETCHART (Mendive), distribution en janvier et avril, agneau de lait13,5€/kg.

Œufs: Marie Jo OTHATÇEGUY, distribution hebdomadaire, boite de 6 œufs 1,7€.

Miel: Jean Marc ETCHART (Mendive), pot

de miel 6€

Bière : Bittor CORRET, (Larressore) distribution mensuelle, bière blanche/blonde/ brune/ambrée/noël, 2,25€ les 33cl et 5€ les 75cl.

